

Les Informations hebdomadaires



211-213, RUE LAFAYETTE, PARIS-10



BULLETIN HEBDOMADAIRE

Mensonges en série

Sans doute devient-il difficile aux gens du Komintern de poursuivre sur le même thème la propagande à laquelle ils se livrent au profit de Staline et de Hitler. Si fanatiques et ignorants qu'ils soient, ils ne peuvent plus ne pas comprendre que leurs mensonges contradictoires ont des effets tout autres que ceux qu'ils espéraient. **A défaut, l'accueil méprisant que les travailleurs français font à leurs tracts suffit d'ailleurs à avertir leurs patrons de Moscou et à modifier les consignes qu'ils en reçoivent.**

C'est sans doute la raison pour laquelle les diffamateurs staliniens changent de gamme.

Les voici maintenant qui reprennent à leur compte des légendes éculées, des calomnies insanes qu'on avait vu, des mois durant, traîner dans les feuilles spécialisées dans les attaques venimeuses contre les partis démocratiques, contre les organisations ouvrières, en même temps qu'elles se signalaient par leur complaisance active pour le régime hitlérien.

Ecœurés par cette besogne, des camarades nous avertissent qu'en certaines régions — notamment en Normandie — les communistes reprennent la légende des « châteaux de Jouhaux », exploitée naguère par de grands organes réactionnaires aussi bien que par d'obscures feuilles de sacristies locales.

La mauvaise foi des staliniens s'étale à ce propos, et même mieux que jamais, **CAR ILS SAVENT FORT BIEN A QUOI S'EN TENIR SUR CES FAMEUX « CHATEAUX ».** Autant que personne, ils connaissent les raisons qui ont amené la C. G. T. à acquérir en province deux propriétés pour les aménager au service du mouvement ouvrier, en faire des colonies de vacances et de repos. Non seulement les communistes faisant alors partie du Bureau Confédéral et de la Commission administrative ne se sont pas élevés contre ces achats, mais ils les ont approuvés ! Non seulement ils ont été solidaires de ces décisions, mais ils en ont pris de toutes pareilles au nom des organisations à la tête desquelles ils avaient pu s'installer.

Faut-il dire que ces achats de propriétés sont exactement du même ordre que les achats analogues auxquels ont procédé nombre de nos Unions départementales au compte des caisses primaires d'assurances sociales pour en faire des lieux de traitement, de convalescence et de repos ?

Faut-il dire encore que ces propriétés sont collectives et nullement personnelles ? Les « châteaux de Jouhaux » sont un patrimoine de la C. G. T. tout entière. Elles ne sont pas la possession du secrétaire général de la C. G. T. ou de tel ou tel autre militant ; elles ne sont pas davantage à leur disposition qu'à celle de tout autre membre.

Affaire jugée d'ailleurs. Il suffit de rappeler que les procès en diffamation intentés à ceux qui s'en faisaient l'écho n'avaient rien laissé subsister de cette légende imbécile autant que malveillante.

Que les staliniens s'efforcent de la faire revivre, ce n'est qu'une nouvelle preuve de leur constante vilenie.

Autre légende, non moins mensongère et crapuleuse.

Les domestiques de Moscou prétendent trouver dans la grève générale du 30 novembre 1938 la preuve d'une trahison des militants ouvriers qu'ils ont reçu l'ordre de chercher à déshonorer, à tout prix.

Le mensonge est flagrant. Si le mouvement du 30 novembre a conduit à un échec aux conséquences lourdes, c'est que les auxiliaires de Moscou, ayant tout fait pour le provoquer, ont tout mis en œuvre pour empêcher qu'il réussisse.

Sinon, comment expliquer que ce mouvement à durée limitée, qui devait traduire une protestation d'ensemble contre des mesures défavorables à toutes les catégories de travailleurs, ait été précédé de grèves sporadiques, locales, déclenchées sans raisons valables dans des entreprises où, pour le malheur des travailleurs, les dirigeants communistes étaient parvenus à s'imposer ? La grève des établissements Renault, que

les métallurgistes parisiens n'ont pas pu oublier, a été l'exemple le plus significatif de cette méthode exploitée au mépris de toute discipline ouvrière, de toutes les décisions prises par les instances régulières du mouvement syndical.

Ces pratiques ne pouvaient avoir pour résultats que de diviser les travailleurs et d'affaiblir leur résolution, de créer dans l'opinion une atmosphère hostile et de faciliter les mesures de répression gouvernementales.

Si la grève du 30 novembre a échoué, ce sont les communistes, et eux seuls, qui en ont eu la responsabilité.

S'IL Y A EU TRAHISON DU MOUVEMENT OUVRIER, CE SONT EUX QUI L'ONT COMISE.

Et il y a bien eu trahison, en effet, comme il y en avait eu, peu auparavant, quand on voyait des grèves, systématiquement organisées par les staliniens, éclater alors qu'un gouvernement de Front populaire à direction socialiste était revenu au pouvoir, être maintenues sans raisons tant qu'il resta, pour cesser brusquement, et au prix de graves défaites ouvrières, aussitôt que le même gouvernement eut démissionné.

C'EST QUE LES STALINIENS N'ONT CURE DES INTERETS OUVRIERS. ILS N'ONT JAMAIS CHERCHE QU'A S'EN SERVIR AU PROFIT DE

L'ACTION DE LEUR PARTI POLITIQUE, C'EST-A-DIRE — la preuve n'a plus à en être faite aujourd'hui — AU PROFIT DE LA POLITIQUE D'UN GOUVERNEMENT ETRANGER DONT CE PARTI N'ETAIT QU'UNE SUCCURSALE OPERANT EN FRANCE, COMME D'AUTRES OPERENT AVEC LA MEME SERVILITE DANS TOUS LES PAYS.

LES STALINIENS N'ONT JAMAIS SERVI LE MOUVEMENT OUVRIER. TOUJOURS ILS SE SONT EFFORCES DE SE SERVIR DE LUI, DE L'UTILISER COMME INSTRUMENT DE LEURS AGITATIONS D'HIER, DE LEUR TRAHISON D'A PRESENT.

QUAND ILS DISENT QU'ILS SOUHAITENT UN SYNDICALISME FORT, ILS MENTENT ! Ils ont besoin, ou d'un mouvement asservi à leurs desseins — et cela, ils ne l'obtiendront jamais en France ! — ou d'organisations faibles, impuissantes, proies toutes désignées pour leur démagogie.

Détruire le mouvement ouvrier français parce qu'il s'est débarrassé, c'est le but véritable de la campagne mensongère poursuivie par les agents du pacte hitléro-stalinien. C'est la raison de leurs mensonges et de leurs provocations.

Que tous les travailleurs français en aient conscience !

La C. G. T.

Le deuxième numéro

de LA VOIX DU PEUPLE
consacré à
LA LÉGISLATION DE GUERRE
vient de paraître

Adresser les commandes à F. DUPONT, trésorier de la C. G. T., 213, rue Lafayette, Paris (10°).
Chèque postal 62-84.

Prix: 5 francs (port en sus)